



## **RÈGLEMENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

### **PRÉAMBULE :**

Différentes municipalités d'Amérique latine et d'Europe, engagées dans les processus démocratiques de leurs villes respectives, expriment le besoin d'encourager des processus de démocratie participative comme un approfondissement de la démocratie représentative.

Conscientes du fait que ces processus sont développés dans différentes municipalités du monde et que toutes les expériences sont utiles et nécessaires, ces municipalités décident de constituer un Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) pour la promotion, le développement et l'encouragement de la démocratie participative dans le cadre municipal.

L'Observatoire se définit fondamentalement comme instrument de travail afin que les différentes municipalités puissent enrichir leurs processus de démocratie participative sur la base de la coopération et de l'échange d'expériences, de la recherche de ressources économique et de connaissance.

### **OBJECTIFS**

Les objectifs de l'Observatoire sont :

1. Encourager la coopération entre les municipalités, fondée sur l'échange d'expériences de démocratie participative dans le cadre municipal. Pour ce faire, une banque d'expériences est créée.
2. Coopérer avec les municipalités à la recherche de ressources pour l'application et le développement des expériences objet de cet Observatoire. Pour ce faire, une banque de ressources de type économique, de connaissances et de tout autre nature pouvant être d'intérêt.
3. Ouvrir un agenda d'activités pour diffuser tous les actes ou programmes d'intérêt des municipalités.
4. Disposer d'un espace de nouvelles où l'on puisse connaître tous les éléments susceptibles d'être l'objet d'une information.
5. Avancer dans les études et la réflexion des concepts et des pratiques de la démocratie participative.
6. Étendre l'Observatoire à toutes les municipalités de n'importe quelle zone du monde intéressées à collaborer à ce processus.



## **COMPOSITION DE L'OBSERVATOIRE**

L'Observatoire sera composé des membres et des partenaires.

### **LES MEMBRES :**

Pourront être membres toutes les MUNICIPALITÉS et entités ou organismes municipaux qui, volontairement, s'engageront à encourager la démocratie participative dans leurs propres environnements et collaboreront pour atteindre les objectifs de l'Observatoire.

### **PARTENAIRES :**

Seront partenaires toutes les entités, organisations et institutions qui, volontairement, s'engageront à encourager la démocratie participative et voudront participer au développement des objectifs de l'Observatoire.

## **ORGANISATION DE L'OBSERVATOIRE**

Pour le fonctionnement de l'Observatoire, on constitue un Secrétariat et un Comité de coordination.

### **SECRÉTARIAT**

Il sera responsable d'une municipalité membre, pour une période de 3 ans renouvelable, et aura pour fonctions de :

1. gérer le site Web de l'Observatoire ;
2. gérer la banque d'expériences ;
3. gérer la banque de ressources ;
4. gérer l'agenda des activités et les nouvelles ;
5. coordonner les diverses activités de l'Observatoire ;
6. Exercer la représentation de l'Observatoire auprès des différentes institutions avec lesquelles il sera en rapport.



## COMITÉ DE COORDINATION

Il sera composé des membres des municipalités membres suivantes : Mairie de Barcelone (Espagne), Mairie de Jerez (Espagne), Mairie de Lille (France), Mairie de Saint-Denis (France), Municipalité de Quetzaltenango (Guatemala), Municipalité de Cuenca (Équateur), Conseil municipal de Delgado (Département de San Salvador), Conseil municipal de Porto Alegre (Brésil), Gouvernement municipal de La Paz (Bolivie), Gouvernement municipal de Risaralda (Colombie), Mairie d'Issy-les-Moulineaux (France), Flor de Maig - Diputación de Barcelona (Espagne), Mairie de Santa Coloma de Gramenet (Espagne), Mairie de Donostia - Saint-Sébastien (Espagne), Mairie de Sant Boi de Llobregat (Espagne), Mairie d'Igualada (Espagne), Mairie de Totana (Espagne), Municipalité de Posadas (Argentine), Mairie de Granada (Espagne), Fédération espagnole des Municipalités et Provinces, Mairie de L'Hospitalet (Espagne), Mairie de Stockholm (Suède), Délégation Benito Juárez – Ville de México (Mexique, DF), Mairie de Coslada (Espagne), Ville de Bobigny (France), Ville de Nanterre (France), Conseil général du Val-de-Marne (France), La Ville d'Esch-Sur-Alzette (Luxembourg), Municipalité de São Paulo (Brésil).

Les fonctions du Comité de coordination consisteront à développer toutes les activités permettant d'atteindre les objectifs de l'Observatoire.

## FONCTIONNEMENT

1. L'Observatoire se servira des mécanismes disponibles à travers le site Web pour les communications des débats entre ses membres.
2. Une réunion annuelle se tiendra avec l'assistance des membres, dans l'une de ses municipalités, en vue de l'élaboration et de l'approbation des objectifs annuels.
3. Des groupes spécifiques de travail pourront être constitués afin que, de manière présentielle ou virtuelle, ils puissent développer des aspects spécifiques de l'Observatoire.